

Tentative d'assassinat à Lausanne

Parce qu'il allait lui échapper, elle manque de tuer l'homme de sa vie

Sept mois de relation délétère s'étaient achevés en 2024 par les coups de couteau d'une femme sur son compagnon, miraculé. Violence sexiste inversée ou issue sauvage d'une violence subie?

Flavienne Wahl Di Matteo
Publié 02.11.2025, 16h09

22 | | | | |



Tentative de meurtre ou d'assassinat? Les juges de la Cour criminelle de Lausanne ont dû longuement explorer la relation des amants terribles pour comprendre l'origine du drame.

Florian Cella / Tamedia



En bref:

- La relation toxique d'un couple, née sur Tinder, a dégénéré en violente dispute avec plusieurs coups de couteau.
- L'accusée affirme s'être défendue, tandis que la victime décrit une agression préméditée.
- Le procureur abandonne les charges contre l'homme et requiert 5 ans de prison pour tentative de meurtre contre la femme.
- Le Tribunal devra démêler deux versions contradictoires avant de rendre son jugement vendredi prochain.

Emprise, coups, meurtre, les violences au sein du couple sont, le plus souvent, le fait d'hommes. Le plus souvent. Car une jeune femme prévenue de tentative d'assassinat a illustré l'autre versant de la statistique, en fin de semaine dernière, devant le Tribunal criminel de Lausanne.

En mai 2024, cette Sud-Américaine de 27 ans avait asséné plusieurs coups de couteau à son compagnon au cours d'une dispute dévastatrice. Le quadragénaire s'en est tiré avec de nombreuses plaies, plus d'un litre de sang perdu, quatorze points de suture et un stress post-traumatique. Il remercie le sort d'être encore de ce monde mais pourtant: «Ma vie s'est arrêtée ce jour-là.»

Près de vingt heures d'audience sur deux journées ont été nécessaires pour tenter d'appréhender la nature de cette relation née sur Tinder et achevée dans un bain de sang. Est-on dans un schéma inversé de violence sexiste ? Ou ces coups de couteau au féminin sont-ils l'aboutissement d'une violence subie? L'accusée est aussi plaignante dans ce dossier où elle reproche à son ex coups, insultes, humiliations et menaces qui auraient émaillé leur courte vie commune et conduit à la funeste issue.

Un couple, deux histoires

Leurs regards sur ce passé s'opposent plus qu'ils ne se superposent. Unique dénominateur commun de leurs souvenirs, l'inexorable dégradation d'un lien au mieux asymétrique, au pire toxique. Elle, clandestine, esthéticienne, vivant d'argent envoyé par ses parents et de prostitution occasionnelle, petit gabarit. Lui, restaurateur, gros bosseur, carrure d'athlète. Les deux, beaux, lookés, purs produits de la société plaisir où sorties et restos alternent avec soirées Netflix autour d'une bouteille partagée.

«C'était le coup de foudre, je pensais que c'était l'homme de ma vie»; «C'était une fille comme les autres»; «Il s'énervait, faisait des montagnes de grains de sable»; «Elle me harcelait de messages et de téléphones»; «Il n'avait jamais de temps pour nous et m'était infidèle»; «Elle passait ses journées en pyjama sur les réseaux»; «Il rentrait tard et ne voulait pas sortir»; «Elle me filquait»; «Il me frappait.» Les amants terribles reprennent à leur compte les signes classiques de violence domestique pour se présenter en victime et dépeindre l'autre en tyran.

Multiples coups de couteau

Tout aussi inconciliables sont les récits du final sauvage qui a mis fin à l'histoire, un matin au réveil. Persuadée d'une infidélité découverte en fouillant le téléphone de son conjoint, la jeune femme, 2% d'alcool dans les veines, assume avoir déclenché les hostilités. Mais au-delà, elle assure, sanglotant tout au long du procès, avoir seulement voulu se défendre. C'est ainsi qu'acculée au comptoir de la cuisine elle se serait saisie du premier objet disponible, un couteau. «J'essayais de le repousser, je l'ai blessé sans le vouloir.» Elle relate aussi avoir été victime d'une tentative d'étranglement, plaquée au sol dans les bris de verre.

Un événement que conteste l'intéressé, révolté. Le souffle court, en larmes, il rapporte un réveil brutal avec jet de pot de fleurs et hurlements: «Elle était comme folle, les yeux exorbités, elle disait: «Connard, tu m'as trompée, je vais te tuer!» Elle a tout cassé dans l'appartement. Après je n'ai que des flashes.»

Dans ces visions, il y a surtout du sang, partout, beaucoup. Ce rouge hante sa déposition et les photos qui passent de main en main. Un épisode remonte plus clairement que les autres: «Après les deux premiers coups de couteau, je suis allé à la salle de bains. J'étais assis sur le bord de la baignoire, elle m'a poussé dans la vasque, a appuyé son bras sur mon cou et m'a arrosé avec le pommeau de douche. Je crachais l'eau, je n'arrivais plus à respirer... Encore aujourd'hui, quand je me douche, j'ai peur que quel qu'un n'entre.» Et d'évoquer une troisième séquence où elle aurait pointé le couteau dans sa direction en petits gestes saccadés, l'atteignant plusieurs fois alors qu'il tentait de fuir.

Vestiges de cette fureur, les dégâts dans l'appartement seront évalués à quelque 50'000 francs. La dévastation psychologique est plus étendue encore. Affaires, sociabilité, vie sentimentale: le brillant entrepreneur s'est éteint. «Il sera bientôt à la rue», se désole son avocat, déplorant qu'aucun mot de repentir ne vienne aider à sa reconstruction. Dans ses derniers mots, finalement, l'accusée répétera des excuses: «Je regrette du fond du cœur le mal que je lui ai fait. Sans le vouloir.»

Tentative d'assassinat, de meurtre ou de lésions corporelles?

Comment tirer une vérité judiciaire de ce huis clos aux récits si peu conciliables? Alors que le Tribunal s'est réservé d'explorer la tentative d'assassinat, le procureur Jean-Philippe Dumoulin retient la tentative de meurtre par dol éventuel, abandonnant toutes les charges contre Monsieur, retenant que Madame n'a pas déployé la mécanique de l'assassin: «Si elle avait réellement voulu le tuer froidement, elle l'aurait poignardé dans son sommeil.» Il requiert 5 ans de détention et une expulsion pour 10 ans.

Aux côtés du plaignant, M^e Albert Habib soutient la tentative d'assassinat. «Il y a eu la détermination froide de tuer: elle a planté le couteau à 8 cm de profondeur dans son bras, a visé les organes vitaux, tenté de le noyer, a voulu l'empêcher de partir, a commencé à nettoyer la scène de crime. Elle a déployé l'animosité criminelle de l'assassin.» Il espère une peine plus sévère que celle requise par le Ministère public.

S'attachant aux éléments matériels du dossier, M^e Catarina Monteiro Santos estime que sa cliente s'est rendue coupable, tout au plus, d'une tentative de lésions corporelles graves: «Son seul but a toujours été de se défendre. Elle craignait pour elle! La preuve? La plus grosse concentration de sang se trouve précisément là où elle déclare avoir tenté de l'éloigner.» Alcoolisée, sortant d'une lourde opération de chirurgie esthétique, sa cliente a-t-elle vraiment pu dominer cet homme de 1 mètre 90? Elle sollicite une peine clémente et compatible avec le sursis et une condamnation pour les agressions imputées à Monsieur.

Le jugement sera lu vendredi prochain.



Flavienne Wahl Di Matteo est chroniqueuse judiciaire et assure principalement la couverture des affaires pénales. Elle traite aussi de sujets en lien avec le monde de la justice. Plus d'infos

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

22 commentaires

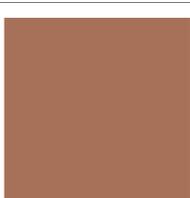
Les plus lus



Live Drame de Crans-Montana
Toutes les victimes décédées ont été identifiées
Vers le Ticker →



Drame de Crans-Montana
Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés



Drame de Crans-Montana
Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halpérin



Drame de Crans-Montana
La mousse photoinflammable, à lambda dans les magasins